

Brèves du Chat

La CAF sert les boulons

Il est prévu à la fin du contrat enfance en 2007 une réduction des subventions CAF pour les structures petite enfance (haltes garderies et multi accueil) de 55% à 50 %.

Les mairies vont-elles compenser le manque à gagner ?

Bénisti municipalise

Le député maire UMP de Villiers-sur-Marne (94), Jacques-Alain Bénisti passe à l'action. La mairie a pris le contrôle des activités concernant notamment la jeunesse. Ce faisant, Mr Bénisti s'est approprié le centre socioculturel sans concertation en le municipalisant. La nouvelle structure, baptisée E.S.C.A.L.E est un dispositif pilote.

Lorsqu'on sait que Mr Bénisti s'est illustré par ses rapports nauséabonds sur la « prévention de la délinquance », cette municipalisation laisse un goût amer... Un avant goût de la mise en œuvre du projet Sarko ?

Une vidéo sur la casse du centre social : www.regardeavue.com

Les mercredis de Lyon : animateurs et animatrices sans contrats !

Les animateurs et animatrices des mercredis de Lyon, exploités ?

Maintenant seuls le temps de présence avec les enfants est rémunéré (exit les temps de réunion et de formation). Plus forts, les anims' n'ont pas de contrat de travail. Comme seule preuve de leur embauche : le bulletin de salaire. Au cas ou un anim' insisterai, c'est à lui d'aller le chercher dans la mairie de son arrondissement (hors du temps de travail, s'entend). Enfin, la visite médicale obligatoire est passée par l'anim' à ses frais auprès d'un médecin libéral !

Les patrons, seuls exploités ? Non, la mairie de Lyon aussi.

Quelques citations cénétistes Pour sourire, pour réfléchir, pour agir...

« Aux mains de l'individu, la force s'appelle crime

Aux mains de l'Etat, on l'appelle droit. »

« Qui cherche l'injustice n'a pas besoin de lampe. »

« Il faut vivre comme on pense, sinon tôt ou tard, on finit par penser comme on a vécu ».

« La hiérarchie, c'est comme les étagères : plus c'est haut, moins ça sert... »

Permanences syndicales
Les 1^{er} et 3^e jeudis de chaque mois
de 18h à 20h
au local 44, rue Burdeau, 69100 LYON

Imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique

Abonnement gratuit de 3 mois au
COMBAT SYNDICALISTE
Mensuel des syndicats CNT

Nom : Prénom :
Adresse : Ville + CP :
Profession : Secteur d'activité :

Coupon à renvoyer à : CS BP 38 - 9846001 Choisy le roi Cedex

Confédération Nationale du Travail – Syndicat CNT Santé-social,
44 rue Burdeau 69001 Lyon Tel : 04.78.27.05.80

Pour recevoir le Chat Noir Tempête, envoyez vos coordonnées à cnt.sanso69@free.fr ou à l'adresse ci dessus.

Prisons pour mineurs...

L'éducatif à bâtons rompus !

La loi Perben votée en 2002 prévoyait déjà la construction de sept établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) qui sont en passe de voir le jour. Les deux premières zonzons à gosses, situées à Lavaur (Tarn) près de Toulouse et à Meyzieu (Rhône) près de Lyon, seront terminées d'ici 6 mois. Les suivantes seront implantées à Chauconin (Seine-et-Marne), Marseille, Orvault (Loire-Atlantique), Porcheville (Yvelines) et Ouiévrechain (Nord).

Chacun de ces EPM proposent 60 places pour des mineurs incarcérés, dès 13 ans. Annoncée comme une amélioration des conditions de détention : les gamins auront une cellule/chambre (le projet du ministère de la justice ne sait même pas comment appeler ces espaces !!) individuelle avec douche intégrée : la classe, non ? On pourrait même croire à un hôtel 4 étoiles avec stade s'il n'y avait pas un mur de 6 mètres de haut tout autour !!! Mur censé être porteur « de la symbolique de la détention tant pour les détenus que pour le public extérieur », comme le précise une brochure du ministère de la Justice. Ce dernier concède toutefois une « absence de miradors », dont la « symbolique » risquait d'effaroucher les personnes sensibles....

Oui, mais me direz vous, si ça remplace les vieux quartiers des mineurs dans les actuelles prisons des environs. Mais non, seuls les quartiers de Saint Joseph à Lyon, et celui de Villefranche sont censés fermer. Celui de la Talaudière (Saint Etienne) par exemple, restera ouvert... soit soixante places au lieu de quarante...

Le risque, en faisant une présentation idyllique de ces nouvelles prisons, est que les juges envoient plus facilement les jeunes en taule, que cela crée un appel d'air. Pour les filles notamment, puisqu'elles ne seront plus « mélangées » avec les majeures comme elles l'étaient à Montluc.

Evidemment, comme toute structure fermée qui se respecte, les EPM auront leur mitard (quartier disciplinaire de 4 places).

Mais le but du jeu médiatique des politiques, c'est quand même de rassurer une partie de la population à qui on fait croire que les responsables de leur sentiment d'insécurité sont tous ces jeunes racailles et autres sauvageons, avec des structures nouvelles, plus grandes pour « faire face à l'augmentation des la délinquance juvénile », et surtout magiques, car elles vont faire des miracles ces structures !!! Ben si puisqu'on vous le dit !!!! C'est LA solution éducative !!

On y trouvera donc un encadrement moitié éducateurs PJJ, moitié surveillants de l'AP qui vont travailler en binôme, main dans la main et les cheveux au vent...



On oublie un peu l'importance des enseignants, formateurs, des soins (physiques et psychiques)... Et évidemment, on ne parle plus de la nécessité de prendre des risques pour éduquer, le mot « risque » doit être banni de notre époque tolérance zéro... D'ailleurs il ne s'agit plus d'éduquer mais de mouler...

Quel rôle possible pour un éducateur en prison ? Actuellement, leur intervention se limite à construire avec le gamin un projet de sortie cohérent et motivant, en lien avec les familles et les juges... Dans les EPM, il leur sera demandé essentiellement d'animer des activités afin de remplir la mission principale de la structure : contenir en occupant un maximum le temps des jeunes : 20h de sport, 20h d'enseignement, 20h d'activités de loisirs, voilà l'objectif « éducatif » des EPM. Tant qu'ils sont occupés, ils ne réfléchissent pas !!!!! Enfin, peut-on sérieusement penser que des « activités de loisirs » (colliers de nouilles, foot ou ping pong) peuvent permettre à un(e) jeune de 16 ans de trouver sa place à sa sortie ?

Bref, le projet de fonctionnement des EPM pondu en haut lieu (le plus loin possible des gens qui travaillent sur le terrain et qui pourraient faire part de leurs expériences...) mélange allègrement éducatif et occupationnel, éducatif et disciplinaire.... Pourtant il ne faut pas oublier l'essentiel : l'enfermement rassure les électeurs (peut-être ?) mais ne résout certainement pas les causes de la délinquance. Tous les jeunes passant par le quartier des mineurs rêvent « d'une vie normale », et n'imaginent pas leur avenir sans formation/boulot, sans famille....

Enfermer un jeune ne l'aide pas à s'adapter au monde extérieur, bien au contraire cela le marginalise encore un peu plus. Par exemple : un jeune de 17 ans ayant passé au total 3 ans en tôle saura-t-il, une fois dehors, comment se comporter ???

C'est un constat : ceux qui sont le plus conforme au système carcéral sont ceux qui récidivent le plus vite !!!

Au final, c'est un fric monstre qui est injecté dans ces EPM, au détriment des structures existantes (foyers éducatifs ouverts...) et qui fonctionnent depuis 30 ans comme des structures alternatives à l'incarcération, et qui elles, éduquent....



Même dans le travail social...

Les manières véreuses de nos dirigeants sont toujours récompensées :
**Petit poème à l'attention
des salarié(e)s de l'ADAPEI**



*La vie en institution est pleine de théâtralité
Où les tyrans d'opérette terrorisent des pierrots lunaires
Dans décor de carton-pâte*

Si dans le théâtre d'Alfred Jarry,
Monsieur UBU était roi,
Dans l'établissement X, Monsieur UBU est un génie
Un génie de la réussite ignoble
Dans la préservation de ses intérêts personnels.
Sentant le vent tourner au-dessus de lui,
Monsieur UBU vient de démissionner de son poste de directeur
MONSIEUR UBU a retrouvé un poste directorial supérieur
De direction générale pour pantoufler
Dans une association plus grosse encore
Monsieur UBU a toutes les qualités
Monsieur UBU a le courage de sa vantardise
Il s'est vanté autrefois de 30 licenciements
Dans une maison de retraite qu'il a administré
Il s'est vanté chez nous qui avons souffert
De balayer le laxisme de la direction antérieure
Et de repartir une fois sa tâche accomplie.
Monsieur UBU n'a pas menti
Monsieur UBU tient ses promesses
Il a externalisé en sous-traitance
Le service des repas aux personnes
En supprimant deux postes de travail
Il a multiplié les sanctions
Et les menaces de licenciement
Monsieur UBU a mis en place des procédures
Où les personnes sont devenues objets de soins et de prestation
Il avait suivi la formation du syndicat patronal
« comment constituer la faute du salarié »
Et comment humilier une salariée fragile
Qui peu de temps après, se suicidait.
De nombreux salariés sont partis
Virés, mutés, écorchés ou malades
Monsieur UBU a été récompensé très vite
Ses supérieurs lui ont attribué une voiture de fonction
Dont il a su faire un usage très personnel
Et multiplié son salaire en multipliant ses attributions
La plus grande réussite de ce chef génial
C'est d'avoir installé la loi du silence
Parmi ses palotins. Cornegidouille !



Le Chat Noir Tempête



N°7

A
U
T
O
M
N
E

2
0
0
6

*Une revue d'action syndicale de la CNT
santé-social de Lyon et sa région*

Le syndicat santé-social du Rhône regroupe des militant(e)s travaillant dans des milieux divers : prévention, handicap, animation socioculturelle, hôpital, etc. Nous sommes AMP, éducateur(trice)s spécialisés, animateur(trice)s, agent administratifs, infirmierEs

Pourquoi l'action syndicale ?

Pour défendre nos droits de salariés, concrètement, face aux politiques de gestion des directions, des conseils d'administration, des collectivités territoriales et de l'Etat. Pour défendre aussi une certaine manière de faire notre boulot. On ne joue pas avec des objets, ni même avec du bétail... Pour défendre un projet de société, ici et maintenant.

Comment l'action syndicale ?

Par la démocratie et l'action directe, par une autonomie locale et nationale vis à vis des partis politiques, en refusant les permanents syndicaux et les subventions. Par une lutte quotidienne et solidaire dans nos lieux de travail.

Projet de loi pour la « prévention de la délinquance » :

Sans partage des richesses, il n'y a pas de prévention qui tienne !

Après les lois Perben, le projet de loi pour « la prévention de la délinquance » ne peut qu'inquiéter par la répression systématique qu'il met en valeur dans la notion de prévention. En effet, A travers ce projet de loi plus sécuritaire (vidéosurveillance dans les établissements scolaires, obligation de délation, images vidéos sur la voie publique désormais destinées à la police, incitation à l'investissement dans les centres éducatifs fermés...) que préventif, la CNT comprend qu'après la réforme de l'appareil judiciaire visée dans les lois Perben, c'est un renforcement du contrôle social qui est ici visé. Comme le souligne le projet lui-même, c'est un remaniement profond des mentalités qui y est prévu : atteinte au secret professionnel pour les intervenants en milieu socio-éducatif et médical ou encore institution des maires en véritables coordonnateurs, en lien avec les préfets, des informations concernant leurs administrés.

Des stages « d'éducation à la parentalité » sont aussi présentés comme des sanctions à l'encontre des familles.

Tout un registre qui démontre l'intention moins préventive que répressive de ce projet de loi envers une population bien ciblée. Il s'agit en fait, de réhabiliter l'idée que les classes laborieuses sont des classes dangereuses, vieille antenne du capitalisme.

Des mouvements de contestation, initiés par le Collectif des Travailleurs Sociaux, ont vu le jour. Dans toute la France, des syndicats et des collectifs de différents secteurs d'intervention se sont mobilisés le 18 novembre.

La CNT, anarcho-syndicaliste et syndicaliste révolutionnaire, réaffirme que l'injustice sociale et les inégalités économiques sont les causes de la misère, de l'exclusion et de la délinquance.

Répartissons les richesses, pas les matraques !

C'est pourquoi la CNT met tout en œuvre pour l'élargissement et la montée en puissance de cette contestation.

